

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS DIRECTION DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES
HUMAINES

SERVICE DE LA FORMATION ET DES STAGES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

SUB DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES

TRAINING SERVICE

N° _____/PD/MINSANTE/SG/DH/SDDRH/SFS/ml

**PIECES A FOURNIR POUR UN DOSSIER COMPLET DE PROROGATION DE STAGE A REMPLIR A
LA SOUS DIRECTION DU COURRIER ET A JOINDRE AU DOSSIER**

NOM ET PRENOM(S) _____

MATRICULE _____ STATUT _____ GRADE _____

DATE D'INTEGRATION _____ ANCIENNETE AU GRADE _____

LIEU DE SERVICE AVANT FORMATION _____

CORPS _____ FORMATION SOLLICITE _____

ETABLISSEMENT DE FORMATION _____ DIPLOME OBTENUE _____

DUREE DE LA FORMATION _____ PERIODE DE FORMATION : DU ____/____/____ AU ____/____/____

COCHEZ LA PIECE JOINTE AU DOSSIER

- 1- Une demande timbrée adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative S/C Monsieur le Ministre de la Santé Publique
- 2- Une copie de la mise en stage
- 3- Lettre ou attestation de financement de la prorogation de stage
- 4- Une lettre ou une attestation de prorogation de stage

NB2: La prorogation de stage ne peut être délivrée qu'une seule fois au cours d'un stage, et la demande doit parvenir au MINFOPRA trois mois au moins avant expiration du stage, et aussi, elle ne peut être supérieure à la moitié de la période du stage accordé.

NB2 : Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet systématique.

